27.11.2015 – 08:26 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Imposition d'allocations de grève: le gouvernement zurichois appelé à donner des précisions

Zurich (ots) -

Lors de leur cortège du 10 novembre 2015 en ville de Zurich, les syndicats ont versé une indemnisation de 170 francs à chaque participant. Maintenant, trois députés du Grand conseil zurichois du PDC, du PLR et de l'UDC veulent savoir du Conseil d'Etat, par le biais d'une intervention parlementaire, si ces allocations de grève sont imposables et si c'est le cas de quelle manière.

Ils font remarquer que, pour env. 3000 participants, les allocations de grève ont totalisé un demi-million de francs. De même, le gouvernement doit aussi indiquer si les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale présents au cortège annoncent le versement de ces indemnités aux offices compétents selon les dispositions fixées; il est enfin appelé à expliquer comment les personnes non domiciliées en Suisse ayant participé à cette manifestation déclarent au fisc le salaire supplémentaire (que représentent les allocations versées).

Demande «Rechtskonforme Abrechnung von Streikgeldern» (déposée le 17.11.2015 / seulement en allemand): http://ots.ch/HYeug

Contact:

Matthias Engel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/44/258'82'44
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100781072 abgerufen werden.